



ORDRE DES AVOCATS D'ALGER- FÉDÉRATION DES BARREAUX D'EUROPE (« FBE »)
LES ASSISES DE LA MÉDITERRANÉE « FBE »
ALGER, DU 9 AU 11 MAI 2024



**L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LA NUMERISATION, LA PROTECTION DES DONNEES,
POUR LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LE ROLE DES BARREAUX POUR LA SECURITE JURIDIQUE**

LES AVOCATS À L'ÉPREUVE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mustapha Mekki
Agrégé des Facultés de droit
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Directeur général de l'Institut national des formations notariales

BIOGRAPHIE DU SPEAKEUR

- Mustapha Mekki est, d'une part, agrégé des Facultés de droit et professeur à l'École de droit de la Sorbonne ainsi que directeur des relations internationales au sein de cette université. Il est spécialiste de droit privé, de droit de l'environnement et de droit du numérique. Ces champs de recherche actuels portent sur les questions climatiques, la responsabilité sociale des entreprises, la compliance, les actifs numériques, les blockchains et les intelligences artificielles. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont un manuel de droit des obligations. Il est notamment responsable de la chronique de droit des contrats dans la revue Dalloz et de techniques contractuelles dans le JCP notariat et immobilier. Il a publié des centaines d'articles et participer à des centaines de colloques en France et à l'étranger. Il intervient parfois également en qualité d'arbitre et de consultant.
- Il est, d'autre part, directeur général de l'institut national des formations notariales depuis 2019. Il s'agit de l'école nationale du notariat français comptant 16 sites sur toute la France, 85 personnels administratifs, plus de 700 enseignants et 5000 étudiants sur toute la France. Cette école est un établissement reconnu d'utilité publique sous le contrôle du Garde des sceaux.



INTRODUCTION DU SUJET (RÉSUMÉ)

- Peut-on parler d'une obsolescence programmée de la profession d'avocat en raison de l'émergence de l'intelligence artificielle, en général, et de l'intelligence artificielle générative, en particulier ? Ce discours fantasmatique est loin de la réalité. Les avocats peuvent et doivent saisir ces nouvelles technologies comme une opportunité à condition de « garder la main » sur la machine.
- Pour faire état de cet avocat augmenté par l'utilisation des nouvelles technologies, il faut partir de ce qui fait l'ADN de l'avocat et l'identité de la profession. L'identité de la profession d'avocat repose principalement sur trois piliers: le Conseil, le Contentieux et la Compétence. C'est à l'aune de ces trois C qu'il est possible d'aborder l'avocat à l'épreuve de l'intelligence artificielle.

OBJECTIFS RECHERCHÉS ET PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- **Propos introductifs:**
 - Un enjeu politique majeur dont l'Algérie a pris conscience depuis quelques années.
 - Définition et droit applicable aux intelligences artificielles
 - Evolution de la profession d'avocat et liens avec l'intelligence artificielle
 - Risques:
 - Le grand remplacement par la machine: de l'assistance à l'assistanat !
 - La concurrence déloyale des legaltechs
 - La responsabilité des avocats:
 - Pour l'utilisation trompeuse de l'IA (les hallucinations)
 - Pour l'absence d'utilisation de l'IA



OBJECTIFS RECHERCHÉS ET PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- Première partie: L'intelligence artificielle et le Conseil
 - Intelligence artificielle et contrat (sécuriser la formation des contrats, renforcer l'exécution des contrats)
 - Intelligence artificielle et contrôle de conformité (RSE, compliance, vigilance)
- 1. Renforcer la créativité grâce au temps libéré
- 2. Renforcer l'efficacité des actes dressés
- 3. Renforcer l'efficacité des procédures diligentées (vigilance, RSE, compliance)

Conclusion: revoir la stratégie dans l'ingénierie contractuelle

OBJECTIFS RECHERCHÉS ET PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- Deuxième partie: l'intelligence artificielle et le Contentieux:

- Analyser le conflit: IA et analyse de documents (discovery)
- Evaluer le conflit: la justice prédictive et la jurimétrie
- Contester le résultat de l'IA: analyser les prompts, démontrer la différence des faits et des questions de droit...

1. Le précontentieux

- Analyse des preuves (IA et discovery)
- Analyse des chances de succès (IA et jurimétrie ou justice prédictive)

2. Le contentieux

- Evaluer le lien de causalité
- Evaluer le préjudice causé
- Evaluer le montant dû

Conclusion : Revoir la stratégie contentieuse:

- * Appliquer une logique de précédent;
- * Contrôler l'impartialité et l'indépendance du juge;
- * Exclure l'incalculable et le non quantifiable

OBJECTIFS RECHERCHÉS ET PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- **Troisième partie: L'intelligence artificielle et la Compétence (la formation initiale et continue):**

1. L'intelligence artificielle et l'intelligence juridique (fondamentale et empirique)
2. L'intelligence artificielle et l'intelligence technique
3. L'intelligence artificielle et l'intelligence émotionnelle

Conclusion générale: du numérisme juridique à l'humanisme numérique.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Former un avocat avant de former un avocat augmenté;
- L'IA doit rester un moyen : servir sans asservir;
- Il faut apprendre à s'en passer et à la dépasser;
- Développer les compétences complémentaires à l'IA: la négociation, l'imagination, la créativité, la stratégie, l'écoute, l'amiable...
- Construire une stratégie pour éviter l'IA (les non-dits ou les standards juridiques dans les actes), contester le point de départ du travail de l'IA (les prompts), démontrer la différence de situation (logique du précédent)...).